



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

À une séance extraordinaire du Conseil municipal, dûment convoquée et tenue le jeudi, le 30 juin 2016 à 19h30 au lieu ordinaire des séances étaient présents :

Martin Bordeleau, *maire*
Jean-Pierre Picard, *conseiller siège no 1*
Guy Laverdière, *conseiller siège no 2*
Marie-Claude Thériault, *conseillère siège no 3*
François Chevrier, *conseiller siège no 4*
Manon Pagette, *conseillère siège no 5*
Michel Venne, *conseiller siège no 6*

Formant le conseil au complet et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Réjean Marsolais, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent.

***Tous les membres présents reconnaissent
avoir reçu l'avis spécial de convocation***

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

ADMINISTRATION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, après vérification du quorum déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

FINANCE

3. REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 473-2010

TRANSPORT ET VOIRIE

4. AVIS DE MOTION |ASPHALTAGE ET TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE|

5. AVIS DE MOTION |TRAVAUX CHEMIN DU LAC BOISVERT|

DIVERS

6. AUTORISATION DE SIGNATURES|PROJET VIDÉOTRON|

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 205-2016

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

3. REFINANCEMENT ET EMPRUNT – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 473-2010

Refinancement / Règlement numéro 473-2010

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 206-2016

M. le conseiller Jean-Pierre Picard étant membre du conseil d'administration de la Caisse Desjardins du nord de Lanaudière (section Saint-Côme) se retire de la table des délibérations.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme accepte l'offre qui lui est faite de *Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière* pour son emprunt du 11 juillet 2016 au montant de 50 000\$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 473-2010, au pair, échéant en série cinq [5] ans comme suit :

4 200\$	3,94%	12 juillet 2017
4 300\$	3,94%	12 juillet 2018
4 500\$	3,94%	12 juillet 2019
4 700\$	3,94%	12 juillet 2020
4 900\$	3,94%	12 juillet 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Adopté

Emprunt / Règlement numéro 473-2010

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 207-2016

M. le conseiller Jean-Pierre Picard étant membre du conseil d'administration de la Caisse Desjardins du nord de Lanaudière (section Saint-Côme) se retire de la table des délibérations.

CONSIDÉRANT

que conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Côme souhaite emprunter par billet un montant 50 000 \$:

Règlement numéro	Pour un montant de
473-2010	50 000\$

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ce billet sont émis;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante de la présente résolution.

Q'un emprunt par billet au montant de 50 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 473-2010 soit réalisé.

Que les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier.

Que les billets soient datés du 12 juillet 2016.

Que les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement.

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017.	4 200\$
2018.	4 300\$
2019.	4 500\$
2020.	4 700\$
2021.	4 900\$
2021.	27 400\$ à renouveler

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Côme émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq |5| ans |à compter du 12 juillet 2017|, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 473-2010, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté

TRANSPORT ET VOIRIE

4. AVIS DE MOTION |ASPHALTAGE ET TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE|

Monsieur le conseiller Michel Venne dépose un avis de motion, à l'effet d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 400 00\$ pour des travaux de voirie.

5. AVIS DE MOTION |TRAVAUX CHEMIN DU LAC BOISVERT|

Monsieur le conseiller Guy Laverdière dépose un avis de motion, à l'effet d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement d'emprunt au montant de 40 000\$ pour l'exécution de travaux de mise en forme d'une partie du chemin du Lac Boisvert, des travaux d'arpentage et autres travaux connexes

DIVERS**6. AUTORISATION DE SIGNATURES|PROJET VIDÉOTRON|**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 208-2016

CONSIDÉRANT le projet d'érection d'une tour de télécommunication dans le cadre du projet Vidéo tron;

CONSIDÉRANT la construction d'une ligne de distribution d'énergie;

CONSIDÉRANT la construction d'une ligne de télécommunication;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la Municipalité de Saint-Côme signe une servitude d'accès en regard du passage, sur le chemin municipal «Rue Mc Gurrin», des lignes de distribution d'énergie et de télécommunication;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que monsieur le Maire Martin Bordeleau et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim Réjean Marsolais sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Côme, l'acte de servitude conjointement avec Hydro-Québec et Bell Canada.

Adopté

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 209-2016

Il est présentement 21h30 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Réjean Marsolais
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim